

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

3 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 3 octobre 2016 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Nathalie Ayotte est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2016-10-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en ajoutant les points suivants et en laissant le point varia ouvert.

11.

- a) Bureau de poste;
- b) Sécurité des employés au bureau municipal;
- c) Suivi du dossier de la reconstruction de l'escalier municipal;
- d) Travaux rue St-Jean.

ADOPTÉE

**2016-10-158 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12
SEPTEMBRE 2016**

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016.

ADOPTÉE

2016-10-159 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 13 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 13 septembre au 3 octobre 2016, pour un montant de 67,687.63 \$ et numérotés consécutivement de 2704 à 2718 pour les chèques de payes et de 3626 à 3663 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2016-10-160 AUTORISATION DU PAIEMENT 12^e VERSEMENT À L'ENTREPRISE TRANSPORT PIERRE DIONNE INC. POUR PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET TRAVAUX CONNEXES

Attendu que la Firme BPR a procédé à un décompte progressif n°12 en date du 16 septembre 2016 suite à une analyse et recommande le paiement des travaux exécutés en date 15 septembre 2016, et ce, pour le projet ci-haut mentionné;

Attendu que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Transport Pierre Dionne Inc. », se résument comme suit :

Intervenants/Programme

Travaux	Cumulatif	Présente demande
▪ Travaux exclusifs à la Municipalité		
. PIQM	2 536 441.90 \$	131 992.21 \$
. TECQ 2010-2013	218 014.29 \$	10 900.73 \$
. Sécurité publique	273 322.35 \$	13 666.13 \$
. Exclusif	(102 716.53 \$)	(7 554.92 \$)
Total (taxes incluses)	2 925 062.01 \$	149 004.15 \$

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 12 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 149 004.15 \$.

QUE lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 269 dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le certificat de fin de travaux émis le 19 septembre 2016 par BPR.

ADOPTÉE

2016-10-161 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME R.HABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

Attendu que la municipalité désire aller de l'avant dans les travaux de réfection de la route des Grosses-Roches suite au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) d'une valeur approximative à 1 206 461\$;

Attendu que la municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Grosses-Roches désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matanie a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

QUE ledit Conseil mandate le service régional de génie civil de la MRC de La Matanie pour la rédaction de la demande.

ADOPTÉE

2016-10-162 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 324

Le conseiller monsieur Jean-Yves St-Louis donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 324 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal sera soumis pour adoption à une séance subséquente.

Dossier travaux non autorisés rue de la Mer lot # 3 169 576 propriété appartenant à M. Jean-Marc Ouellet :

M. le Maire donne un compte rendu des démarches qui ont été entreprises suite aux recommandations des intervenants de la Sécurité publique pour sécuriser les lieux. (une digue de matériaux a été installée le long de ladite propriété)

2016-10-163 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT – DOSSIER TRANSPORT PIERRE DIONNE

Attendu que la Municipalité a mandaté Me Chamberland, avocat, dans le dossier de mise en demeure de Transport Pierre Dionne;

Attendu qu'une partie du mandat est réalisée;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 1267 pour un total de 2 056.50 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant le dossier ci-devant mentionné pour la période 17 mai au 20 septembre 2016.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

2016-10-164 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE LES SERVICES TECHNOLOGIQUES DUO – BRIS DE TÉLÉMÉTRIE – FACTURE # 6684

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 6684 : 4 608.20 \$ incluant les taxes;
Description : frais de déplacement plus pièces pour réparation automate.

ADOPTÉE

2016-10-165 EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

Attendu qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

Attendu que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

Attendu que les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal canadien;

Attendu qu'un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des

groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

Attendu qu'il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service postal canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires, de « verdir » Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches réponde au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre sur le site parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO, et encourage sa population à faire de même.

QUE les membres du Conseil municipal participent aux consultations publiques qui se tiendront dans notre région s'il y a lieu.

QUE soit publiée l'information dans le journal de la municipalité.

ADOPTÉE

Dossier sécurité dans bureau municipal : La conseillère madame Pâquerette Coulombe propose qu'un système soit installé pour protéger les employés contre les personnes agressives qui viennent au bureau de la municipalité. De s'informer des coûts et de prévoir dans le prochain budget.

Suivi dossier reconstruction de l'escalier municipal : La directrice générale informe les élus que le service de génie de la MRC commencera les relevés terrain pour pouvoir préparer les plans et devis durant l'hiver afin que la municipalité puisse aller en appel d'offres au printemps. L'arpenteur a été contacté pour la réalisation d'un plan cadastral. Dès que ledit plan sera déposé, il sera soumis au notaire pour rédaction du contrat à intervenir entre la municipalité et la Fabrique pour l'acquisition du terrain.

Travaux sollicités sur la rue St-Jean : Le conseiller monsieur Dominique Ouellet informe le Conseil que des travaux de drainage doivent être faits pour empêcher l'eau de se retrouver du côté nord de la rue. Le maire propose qu'on demande au service de génie de la MRC de venir analyser la situation afin de savoir les coûts reliés à ces travaux. L'information sera soumise au conseil à une séance subséquente.

Période de questions

2016-10-166 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 50.

ADOPTÉE

La secrétaire-trésorière,

Le Maire,

Linda Imbeault
Directrice générale

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **3 octobre 2016** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

André Morin
Maire